

Nom du professeur
Grade/qualité
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
s/c de M. / Mme le Proviseur /Principal

Monsieur le Recteur,

J'avais déclaré sur la fiche de vœux que j'avais remise à mon chef d'établissement lors de la préparation de rentrée mon refus d'assurer des heures supplémentaires pour l'année scolaire 2010-2011.

Or, je constate que le service que l'on me propose en comporte...

L'article 3, paragraphe 3, du décret n°50-580 du 25 Mai 1950, modifié par le décret 2007-187 du 12 Février 2007 dispose cependant que « *Dans l'intérêt du service, l'enseignant du second degré peut être tenu, sauf empêchement pour raison de santé, de faire, en sus de son maximum de service, une heure supplémentaire donnant droit à rétribution spéciale au taux réglementaire.* »

Ma demande de modification de mon service conformément au souhait que j'ai formulé, dans la limite des maxima de service prévus par la loi, n'a pas été reçue par mon chef d'établissement.

Je sollicite donc votre intervention urgente pour que je puisse être rétabli(e) dans mes droits.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mon profond dévouement.

Lieu / date / signature

Copie : Sections départementale et académique du SNES